

Investissement étranger—Loi

De toute évidence, les Canadiens ont des sentiments ambivalents à l'égard de l'investissement étranger. Bien des gens, à l'heure actuelle, pensent qu'il convient de considérer l'investissement étranger comme une mauvaise chose, cependant que, quoi que l'on puisse penser, l'épargne des Canadiens à l'intérieur du pays n'aurait jamais réussi à former les capitaux nécessaires pour développer nos ressources à leur niveau actuel et à donner aux habitants de notre pays le niveau de vie élevé que nous voulons et auquel nous sommes habitués. Il est bien vu de dire que si nous n'avions pas permis l'investissement de capitaux étrangers dans notre pays, notre situation financière n'en serait que meilleure. Je tiens à rappeler aux gens qui le prétendent que sans l'investissement étranger, nous n'aurions jamais connu le niveau de vie que nous avons atteint au cours des dernières décennies. Un exemple classique est celui de l'industrie pétrolière de l'Ouest. Jusqu'à l'avènement de Leduc en 1954, le Canada dépendait entièrement du pétrole américain et étranger. Avec la découverte du pétrole en Alberta, la puissance industrielle du Canada s'est accrue d'une façon marquée.

L'argent des Canadiens a-t-il afflué vers l'exploitation des champs pétrolifères de l'Ouest. Évidemment non. L'argent dont ils pouvaient disposer a été concentré à Montréal et à Toronto pour leurs propres investissements. Ils n'ont pas investi dans le pétrole de l'Ouest. Personne ne peut les en blâmer. En réalité, presque tout le forage des puits de pétrole de l'Ouest a été financé par des Américains. Cela a été fait non par des entreprises, mais par des particuliers, par le genre d'individus qui aiment les investissements très risqués. Je parle des personnes qui aiment investir \$3,000, \$4,000 ou \$5,000. Si elles y perdaient, ce n'était pas si grave. Si elles y gagnaient les profits étaient énormes. Le fisc américain a favorisé ces investisseurs à la suite des pertes qu'ils ont subies partout dans le monde. Les contribuables américains pouvaient déduire ces frais de leurs revenus. Les Américains ont en conséquence contribué des sommes énormes à la prospection du pétrole dans l'ouest du Canada et ensuite des sommes moindres à la suite d'investissements faits par des Canadiens de l'Ouest.

Actuellement, presque toutes les activités américaines de forage de l'Alberta sont exercées par des entrepreneurs indépendants. Les travaux sont financés à peu près de la même façon. Au Canada, nous avons adopté une autre méthode. Vers la fin des années 40, de nombreux Canadiens de l'Ouest ont investi dans leur pétrole. Or, le gouvernement a modifié le régime fiscal. L'investissement ne pouvait être déduit que si l'on découvrait un gisement. Les fonds se sont résorbés immédiatement. Ceux qui auraient contribué à la découverte de pétrole dans l'Ouest du Canada ont été plus ou moins laissés de côté. On a mis vingt ans à modifier le règlement de façon à encourager ceux qui désirent investir dans ce domaine qui comporte de grands risques.

Il est bien vu de rendre les sociétés américaines responsables du prix de notre pétrole. On justifie la taxe d'exportation du fait que seules les sociétés américaines sont affectées, ce qui est juste et honnête. Or, sans l'investissement américain, il est peu probable que l'industrie canadienne de l'Ouest, même actuellement, serait assez importante pour approvisionner tout l'ouest du Canada. Peut-être devrait-il en être ainsi, mais ce serait aggraver de beaucoup nos problèmes actuels.

● (2020)

En outre, dans un entrefilet du numéro d'octobre de la *Gazette du Travail*, à la page 643, on peut lire que la ville

[M. Ritchie.]

d'Oakville, en Ontario, accusait la plus haute moyenne de revenu du Canada en 1971. On ajoute qu'Oakville est le siège de la Ford Motor Company, une société qui bénéficie d'investissements appréciables des États-Unis. Des questions soulevées à la Chambre laissent entendre que l'application de l'Accord sur l'automobile ne semble pas favorable au Canada et, d'après une remarque du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), ces sociétés n'investiraient pas assez d'argent pour l'expansion de nouvelles usines au Canada.

Le gouvernement du Manitoba a mis tout en œuvre pour persuader une usine japonaise de bicyclettes de s'établir à Rivers et lui a offert subventions et encouragement. Je signale qu'il s'agissait d'un gouvernement néo-démocrate. Soit dit en passant, la nouvelle Agence d'examen proposée dans le bill à l'étude aurait fait échouer cette entreprise, parce qu'il y aurait eu conflit d'intérêts avec les fabricants de bicyclettes de l'Est du pays.

Les Canadiens se sont plaints amèrement du programme DISC adopté par les États-Unis, mais ce programme visait précisément au même but que le bill à l'étude, c'est-à-dire à garder les investissements américains aux États-Unis. Il représentait aux yeux du gouvernement une menace suffisante pour que celui-ci autorise à la hâte des allègements fiscaux aux sociétés et aux compagnies de fabrication et de transformation. Le centre du Canada s'est ainsi trouvé dans une position grandement avantageuse par rapport aux régions éloignées du centre, où la fabrication et la transformation sont peu considérables. L'allègement fiscal accordé aux compagnies est un avant-goût de ce qui va vraisemblablement se produire en vertu de la mesure à l'étude. La partie centrale du pays sera favorisée par cette agence aux dépens des régions éloignées du centre.

Maintenant, monsieur l'Orateur, les investissements étrangers ne s'imposent que dans la mesure où les Canadiens n'assurent pas suffisamment de capitaux pour répondre à leurs besoins. Il me semble évident que, du point de vue des épargnes, nous assurons suffisamment de capitaux au pays pour combler nos besoins, bien qu'il y ait naturellement un déséquilibre assez considérable. Les Canadiens ont évidemment cessé d'économiser en tant que particuliers; ils ont tendance à placer leur argent dans de grands syndicats industriels et tout indique qu'ils sont propriétaires, dans une large mesure, d'un grand nombre de compagnies canadiennes.

Les conditions ont considérablement évolué en dix ans. Je doute que les Canadiens continuent à économiser puisqu'ils ont beaucoup moins de raisons de le faire qu'autrefois. Grâce à la sécurité de la vieillesse, au Régime de pensions du Canada et aux programmes de soins médicaux et d'assistance sociale destinés aux personnes de plus de 65 ans, il est possible de vivre dans un confort raisonnable sans avoir d'argent devant soi. Le legs d'économies d'une génération à l'autre est très efficacement découragé par l'impôt sur les gains en capital et par les impôts provinciaux sur les successions. La combinaison de ces deux impôts, surtout lorsque l'impôt sur les gains en capital arrive à échéance, absorbe une bonne partie des économies personnelles. L'épargne perd progressivement de son intérêt pour le travailleur indépendant dont les revenus sont assurés par ses capitaux. Ainsi, il reste à voir si l'épargne au Canada conservera son niveau actuel.

Quoi qu'il en soit, en supposant qu'elle suffise à l'accumulation de capitaux, les dimensions mêmes de ce pays et ses divisions régionales signifient que certaines régions ont accès à un fort volume d'épargnes contrairement à d'autres. Il est également difficile de transférer des capi-